

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE DE BRETAGNE Association
Immeuble Acropole - 19 Avenue Charles et Raymonde Tillon
35000 - RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

S A I N T - M A L O

Immeuble Infinity - BP 32
3, rue du Bois Herveau
35405 SAINT-MALO Cedex

www.cab-quiniu.com

QUINIOU LAINE AUDIT | Société par actions simplifiée au capital de 40 000 € | RCS 751007642 Saint-Malo | Membre de la compagnie des commissaires aux comptes d'Ouest Atlantique.

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE DE BRETAGNE

Immeuble Acropole - 19 Avenue Charles et Raymonde Tillon
35000 RENNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2023

À l'Assemblée Générale de l'association **OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE DE BRETAGNE**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE DE BRETAGNE** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, évoqués dans les règles et méthodes comptables de l'annexe, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment en ce qui concerne l'évaluation et l'exhaustivité des fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

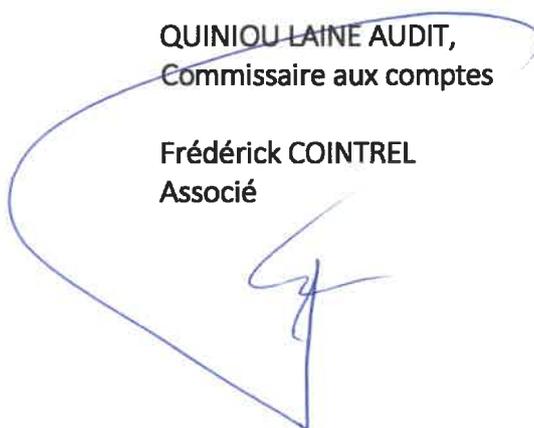
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Rennes,
Le 3 juin 2024

QUINIOU LAINE AUDIT,
Commissaire aux comptes

Frédéric COINTREL
Associé



ANNEXES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	14 102	13 154	947	1 968	1 020	51.85
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	68 703	56 018	12 685	9 758	2 927	29.99	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	254		254	249	5	1.84	
Prêts							
Autres	7 500		7 500	7 500			
Total I	90 559	69 172	21 387	19 475	1 911	9.81	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	115 829		115 829	101 418	14 411	14.21
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	8 041		8 041	40 265	32 225	80.03
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	423 579		423 579	433 746	10 167	2.34	
Charges constatées d'avance (2)	15 230		15 230	7 223	8 007	110.85	
Total II	562 679		562 679	582 652	19 973	3.43	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	653 238	69 172	584 065	602 128	18 062	3.00	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité		270 950		270 950			
Autres							
Report à nouveau		61 811		41 489	20 321	48.98	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		4 042		20 321	24 363	119.89	
Situation nette (sous total)		328 719		332 760	4 042	1.21	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		328 719		332 760	4 042	1.21	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		40 000		78 000	38 000	48.72
Total II		40 000		78 000	38 000	48.72	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges		70 286		68 338	1 948	2.85
	Total III		70 286		68 338	1 948	2.85
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		33 338		15 980	17 358	108.62
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		97 504		86 431	11 073	12.81
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 500			4 500	
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		9 719		20 618	10 899	52.86
Total IV		145 061		123 029	22 032	17.91	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		584 065		602 128	18 062	3.00	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

135 342 102 411

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	2 540		2 640		100	3.79
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	203 497		191 972		11 524	6.00
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	422 830		487 938		65 108	13.34
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 252		9 979		7 727	77.44
Utilisations des fonds dédiés	78 000		99 000		21 000	21.21
Autres produits	4		4		0	10.24
Total I	709 122		791 534		82 411	10.41
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	155 709		140 527		15 182	10.80
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	15 428		21 575		6 146	28.49
Salaires et traitements	351 839		350 102		1 737	0.50
Charges sociales	146 689		145 686		1 003	0.69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 849		7 391		541	7.33
Dotations aux provisions	1 948				1 948	
Reports en fonds dédiés	40 000		78 000		38 000	48.72
Autres charges	29		143		114	79.87
Total II	718 491		743 423		24 932	3.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	9 369		48 111		57 480	119.47

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	6 065		1 498		4 567	304.81
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	6 065		1 498		4 567	304.81
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	6 065		1 498		4 567	304.81
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	3 304		49 609		52 913	106.66
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			29 288		29 288	100.00
Total VI			29 288		29 288	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			29 288		29 288	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	738				738	
Total des produits (I+III+V)	715 187		793 032		77 845	9.82
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	719 229		772 711		53 482	6.92
5. EXCEDENT OU DEFICIT	4 042		20 321		24 363	119.89

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a pour mission générale d'aider à la décision et de contribuer à l'élaboration des politiques et actions de santé publique, notamment la politique de santé régionale, afin que soient mis en adéquation les besoins de la population et les réponses apportées au niveau des territoires.

A cet effet, l'ORS Bretagne a pour objectifs de :

- Recenser, rassembler et coordonner les recueils d'information dans les champs sanitaire, médico-social, et environnemental.
- Réaliser des enquêtes et études de santé publique.
- Participer à la conception, à la réalisation et à l'évaluation de programmes d'action dans ses domaines d'intervention.
- Diffuser les connaissances produites auprès des acteurs ou populations concernées afin qu'ils se les approprient.
- Accompagner les acteurs dans les choix à réaliser en termes de réponses aux problèmes identifiés.

Les principaux financeurs de l'association sont l'ARS, le Conseil Régional, la Dreet, le DRDFE, l'ADEME et Santé Publique France.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous relatons les faits suivants :

- les produits d'exploitation se sont élevés à 709 122 € contre 791 534 € en 2022.
- les effectifs sont de 8 personnes au 31 décembre 2023.

Par courrier du 31 août 2023, l'administration fiscale a acté la sortie du champ lucratif de l'association avec pour conséquence l'exonération des impôts commerciaux (IS, CET et TVA), à compter du 01/01/2022.

La capacité d'autofinancement de l'exercice est de - 33 245 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons eu connaissance d'aucun élément significatif postérieur à la clôture à évoquer.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	58 866		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 302		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	64 299		8 756
TOTAL	66 601		8 756
Autres titres immobilisés	249		5
Prêts, autres immobilisations financières	7 500		
TOTAL	7 749		5
TOTAL GENERAL	133 216		8 761

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		44 764	14 102	14 102
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 302	2 302
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 654	66 401	66 401
TOTAL		6 654	68 703	68 703
Autres titres immobilisés			254	254
Prêts, autres immobilisations financières			7 500	7 500
TOTAL			7 754	7 754
TOTAL GENERAL		51 418	90 559	90 559

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	56 898	1 020	44 764	13 154
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	510	312		822
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	56 333	5 517	6 654	55 196
TOTAL	56 843	5 829	6 654	56 018
TOTAL GENERAL	113 741	6 850	51 418	69 172

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 020				
Instal.techniques matériel outillage indus.	312				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 517				
TOTAL	5 829				
TOTAL GENERAL	6 850				

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été amorties suivant le mode linéaire de la manière suivante :

- Logiciels : 1 à 3 ans,
- Agencements, matériel et outillage : 5 à 10 ans,
- Matériel informatique : 3 à 5 ans,
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	270 950				270 950
Report à nouveau	41 489		20 321	0-	61 811
Excédent ou déficit de l'exercice	20 321			21 437	4 042-
Situation nette	332 760		20 321	21 437	328 719
TOTAL I	332 760		20 321	21 437	328 719

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	78 000	40 000	78 000			40 000	
ARS OSCARS		10 000				10 000	
ARS 2022	3 000		3 000				
ARS 2023		9 000				9 000	
ADEME	37 000	8 000	37 000			8 000	
SANTE PUBLIQUE FRANCE	38 000	13 000	38 000			13 000	
TOTAL	78 000	40 000	78 000			40 000	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	68 338	1 948			70 286
TOTAL	68 338	1 948			70 286
TOTAL GENERAL	68 338	1 948			70 286
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 948			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 500		7 500
Autres créances clients	115 829	115 829	
Divers état et autres collectivités publiques	3 000	3 000	
Débiteurs divers	5 041	5 041	
Charges constatées d'avance	15 230	15 230	
TOTAL	146 600	139 100	7 500

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	33 338	33 338		
Personnel et comptes rattachés	49 934	49 934		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 897	44 897		
Impôts sur les bénéfices	738	738		
Autres impôts taxes et assimilés	1 934	1 934		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 500	4 500		
Produits constatés d'avance	9 719	9 719		
TOTAL	145 061	145 061		

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 158
Disponibilités	702
Total	3 860

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
SUBVENTION A RECEVOIR	3 000
REMBOURSEMENT FNORS	158
INTERETS COURUS A RECEVOIR	702
Total	3 860

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 065
Dettes fiscales et sociales	72 255
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 500
Total	90 819

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	14 064
PROVISION CONGES PAYES	43 785
PROVISION RTT	6 149
PROVISION CHARGES SOCIALES CONGES PAYES	19 572
PROVISION CHARGES SOCIALES RTT	2 749
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES IMMOBILISATIONS	4 500
Total	90 819

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		15 230
Total		15 230
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		9 719
Total		9 719

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires, au titre de l'année 2023, ne sont pas significatives

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 811 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association a signé le 15 décembre 2022 un avenant de révision n°1 à l'accord d'entreprise de substitution du 26 juillet 2012. Les articles 2 et 3 du chapitre 3 font référence à l'indemnité de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
	moins d'un an	
	1 à 5 ans	39 323
	6 à 10 ans	9 896
	11 à 20 ans	20 123
	21 à 30 ans	
	plus de 30 ans	944
Engagement total		70 286

Hypothèses de calculs retenues

L'indemnité de départ en retraite provisionnée au 31/12/2023 s'élève à 70 286 €, charges comprises.

L'indemnité est calculée selon les modalités définies dans l'avenant n°1 du 15 décembre 2022 lié à l'accord d'entreprise signé le 26 juillet 2012.

Il est appliqué, à cette indemnité, une pondération correspondant au pourcentage de chance d'atteindre l'âge de la retraite (65 ans) au sein de l'association, compte tenu de l'ancienneté et de l'âge du salarié.

Le taux de charges retenu s'élève à 50% pour les cadres et à 45% pour les non cadres.

Le taux d'actualisation net d'inflation retenu s'élève à 3.20 %.

La table INSEE prise en compte est celle de 2022.

Le taux pour la revalorisation des salaires retenu est de 1%.

La dotation de provision s'élève à 1 948 € sur l'exercice 2023.